

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

BLEECKER

(Eurolist)

Par courrier du 2 août 2007, Monsieur Xavier Giraud a déclaré avoir franchi en baisse :

- le 27 juillet 2007, les seuils de 20% du capital et des droits de vote de la société BLEECKER et détenir alors 190 346 actions BLEECKER représentant autant de droits de vote, soit 18,55% du capital et des droits de vote de cette société (1) ;
- le 1^{er} août 2007, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société BLEECKER et détenir alors 153 503 actions BLEECKER représentant autant de droits de vote, soit 14,96% du capital et des droits de vote de cette société (1).

Ces franchissements de seuils résultent de cessions hors marché d'actions BLEECKER.

Monsieur Xavier Giraud a précisé détenir, au 2 août 2007, 152 288 actions BLEECKER représentant autant de droits de vote, soit 14,84% du capital et des droits de vote de cette société (1).

(1) Sur la base d'un capital composé de 1 026 240 actions représentant autant de droits de vote.